

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain
QUILICHINI et Emmanuel CELERI**
Notaires associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE DE SARI D'ORCINO

Suivant acte reçu par Maître Thomas FORT, Notaire à AJACCIO, le 9 Octobre 2019, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant :

Monsieur Ludovic Gabriel CHIAVELLI, en son vivant, demeurant à SARI d'ORCINO, Né le 18 mars 1920 à MARSEILLE (13000) Veuf de Madame Jeanne Dominique CASONI. Décédé le 31 mars 2010 à (PARIS 2ème).

Depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) Il a possédé, conformément aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, joignant ainsi sa possession avec celle de Monsieur Jean-Louis François Charles CHIAVELLI, Madame Chtristine Annie Juliette CHIAVELLI, Monsieur Bernard Paul Lucien CHAIVELLI, ses trois enfants, sur la Commune de SARI D'ORCINO (20151) lieudit Pino, une parcelle de terre cadastrée section B numéro 757 pour une contenance de 03a 28ca,

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

Adresse mail de l'étude : rombaldi@notaires.fr